



Projet Pédagogique Périscolaire 2025/2026

Maternelle - Élémentaire

Centre de Loisirs Josta Leku







Sommaire

l.	Le	· Contexte	4
Α		L'organisateur	4
В		L'accueil	4
С		Les locaux à disposition	5
D).	Le public	5
Е		L'équipe pédagogique	6
II.	Le	Cadre Pédagogique	6
A	١.	Les objectifs généraux et opérationnels en Maternelle	7
В		Les objectifs généraux et opérationnels en Élémentaire	9
III.	Ľ	organisation des différents temps d'accueil du Lundi au Vendredi (hors Mercredi)	.10
IV.	Or	rganisation et fonctionnement des Mercredis	.11
	A.	Les modalités d'inscription	.11
	В.	La journée type du Mercredi	.11
٧.	Ľá	accueil d'enfant en situation d'handicap	.13
VI.	Sé	écurité et soin	.14
Α	٠.	L'infirmerie	. 14
В		PAI et régimes alimentaires	.14
С	•	Traitements médicaux quotidien	.14
VII.	Év	valuation	.14





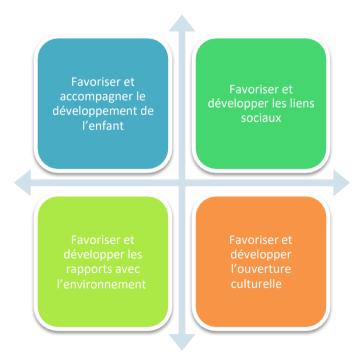
Introduction

La Commune d'Hasparren continu de promouvoir des activités d'éveil et de loisirs hors temps scolaire grâce à une politique Enfance Jeunesse qui œuvre pour une action éducative populaire accessible aux enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

L'accueil de loisirs et l'espace jeune de la commune proposent une véritable complémentarité éducative. Des structures à l'écoute des besoins des enfants et qui mettent en œuvre tous les moyens matériels et humains qui concourent au bien-être et à leur développement. Le plaisir à travers le jeu, les liens sociaux et la vie en collectivité sont certaines des notions mises en valeur.

Ce projet pédagogique élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique découle du projet éducatif de la municipalité et vient en appui de la politique Enfance Jeunesse. Il n'est pas figé et peut se voir modifié à tout moment, il est un support permanent pour l'ensemble de l'équipe.

Ce projet prendra en compte quatre valeurs éducatives qui permettront d'accompagner les différentes actions menées par l'équipe avec comme intérêt central l'enfant :







I. Le Contexte

A. L'organisateur



Commune d'Hasparren

Maire: Mme PARGADE Isabelle

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse et à la vie

citoyenne: Mme VERGEZ Anabelle

Adresse: 5 Rue Jean Lissar BP 50025

64240 Hasparren

Contact: 05.59.29.60.22

Mail: contact@ville-hasparren.fr

B. L'accueil





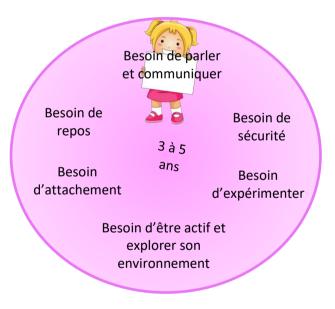


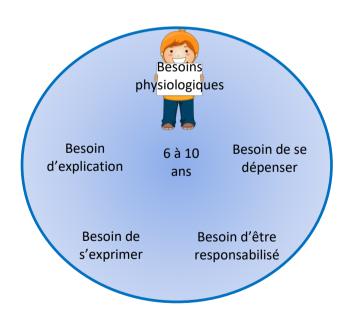
C. Les locaux à disposition

L'accueil de loisirs mutualise les locaux avec l'école maternelle et élémentaire Jean Verdun. Une salle est référencée périscolaire pour chaque pôle (maternelle et élémentaire). Les enfants de la petite section à la grande section sont accueillis sur le pôle maternelle et les enfants du CP au CM2 sont accueillis sur le pôle élémentaire.

Nous bénéficions également de plusieurs structures municipales : Salle multisport Mendeala et Egoki, Complexe sportif Xapitalia, Maison des Services Publics Centre Elgar (médiathèque et PIJ)... Ces structures permettent de mettre en place différentes activités répondant aux différents objectifs fixés par l'équipe pédagogique.

D. Le public







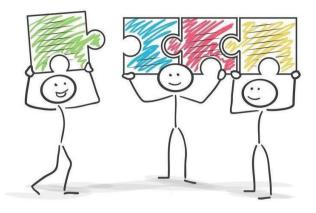


E. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de :

- Une équipe de direction
- Une équipe d'animation
- Une équipe de restauration et d'hygiène
- Une équipe d'atsem

L'équipe se sert du projet pédagogique afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir sur les temps hors scolaire mais aussi pour nous permettre d'établir, guider et réaliser un bilan de nos actions.



Chaque membre de l'équipe pédagogique apportera son savoir-faire et savoir être, durant toute la période afin de faire évoluer ce projet.

II. Le Cadre Pédagogique

La ville d'Hasparren propose un accueil périscolaire avant et après les heures de classe, ainsi que durant les pauses méridiennes et les mercredis. Pendant ces temps d'accueil, l'équipe s'appuie sur des objectifs généraux et opérationnels définis en début d'année, répondant aux quatre intentions éducatives.

En cohérence avec le projet éducatif de territoire, les objectifs du projet pédagogique visent à promouvoir le développement de la langue Basque au sein du centre de loisirs Josta Leku d'Hasparren. Pour cette raison, certains agents sont formés à l'apprentissage de cette langue. Des documents administratifs sont traduits en Basque et du matériel éducatif est acquis en accord avec cet objectif.

Ces agents contribuent à faire vivre la langue Basque à travers des échanges avec les familles et les enfants lors des différents temps d'accueil.





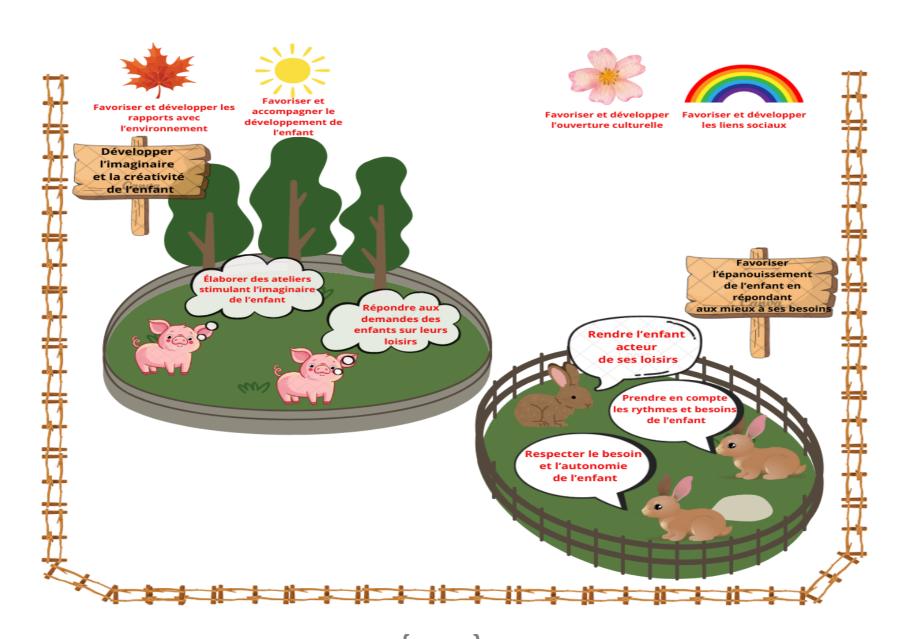


A. Les objectifs généraux et opérationnels en Maternelle





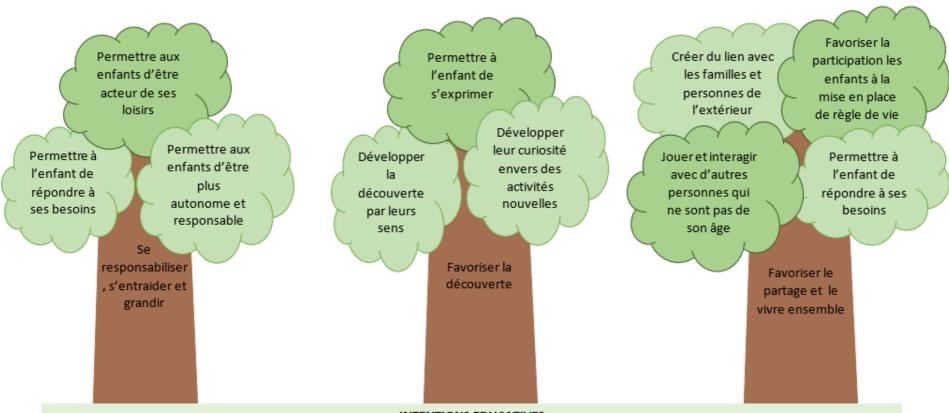








B. Les objectifs généraux et opérationnels en Élémentaire.



INTENTIONS EDUCATIVES

Favoriser et développer les rapports avec l'environnement

Favoriser et accompagner le développement de l'enfant

Favoriser et développer l'ouverture culturelle

Favoriser et développer les liens sociaux





L'organisation des différents temps d'accueil du Lundi au Vendredi (horsMercredi)

Les jours d'école, l'équipe d'animation intervient sur plusieurs temps

EN MATERNELLE

Accueil des enfants de 7h30 à 8h20



EN ÉLÉMENTAIRE

Matin

Accueil des enfants de 7h30 à 8h20

Midi

Matin

De 11h30 à 13h20

Présence et régulation du temps de restauration (dans la salle de restauration et dans la cour).

Proposition d'une activité par un animateur.



Sieste

De 12h30 à 13h20

Un temps de sieste est mis en place après le repas pour

les petites et moyennes sections.

Présence d'atsem et animateurs.



Midi

De 11h30 à 13h20

Présence et régulation du temps de restauration (dans la salle de restauration et dans la cour).

Accompagnement des CM2 par deux animateurs au self du collège, afin d'établir un premier lien pédagogique vers le passage en 6^{ième}

Proposition d'une activité par un animateur.

Soir

De 16h30 à 18h30

Présence d'animateurs afin d'accompagner les enfants jusqu'à l'arrivée des parents.



Soir

De 16h30 à 17h30

Accompagnement des enfants par les animateurs pour : - la gestion du départ au bus

- l'accompagnement de l'étude surveillée

Tous les enfants qui ne partent pas après l'étude surveillée rejoignent les autres enfants en accueil périscolaire jusqu'à l'arrivée des parents. Les enfants non concernés par l'étude ou le bus sont accueillis en accueil du soir de 16h30 à 18h30..





IV. Organisation et fonctionnement des Mercredis

A. Les modalités d'inscription

L'accueil de loisirs fonctionne toute l'année, les mercredis (durant la période scolaire). Il accueille des enfants de 3 à 14 ans.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h les mercredis.

Les inscriptions s'effectuent via un espace famille. L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de la commune. Il est possible d'inscrire les enfants soit en journée complète ou en demi-journée (matin ou après-midi) pour les Mercredis.

-----LES HORAIRES



* Matin: accueil échelonné de 7h30 à 9h00

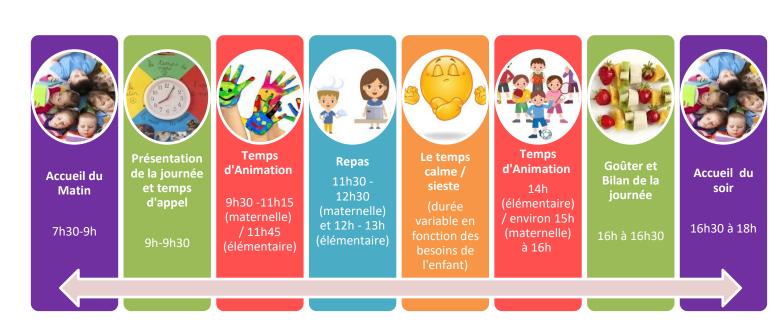
* Soir : départ échelonné de 16h30 à 18h00

Pour les enfants inscrits à la demi-journée :

* Accueil avant repas : 11h30/12h00 * Accueil après repas : 12h45/13h15 Toute demande d'arrivée ou de départ en dehors des horaires prévus doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à la coordination du service Enfance / Jeunesse

Pour plus d'informations, vous retrouverez le règlement intérieur ainsi que les tarifs sur l'espace famille, rubrique « Documents-Information » : <u>Espace Famille iNoe</u> ou sur le site de la ville : <u>Hasparren.fr</u>

B. La journée type du Mercredi







L'accueil du matin

Ce moment permet aux enfants d'arriver de façon échelonnée. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, plusieurs espaces seront mis à disposition, incluant un coin lecture, des activités de dessin, des jeux de société, entre autres.

• Présentation de la journée, temps d'appel et temps libre

Une fois l'accueil terminé, les enfants rangent les divers espaces utilisés puis se rassemblent pour faire l'appel et échanger sur le programme de la journée. Ensuite, nous leur laissons un temps libre, de préférence à l'extérieur si la météo le permet, avant de commencer les animations.

Temps d'animation

Lancement des animations de la matinée.

Le repas

Le repas est un moment important pour favoriser les échanges entre les enfants et les adultes présents (animateurs et équipe de restauration). Pour encourager ces échanges, les animateurs mangent à table avec les enfants.

Les maternelles et les élémentaires doivent anticiper environ 15 minutes avant l'heure du repas pour le lavage des mains et le passage aux toilettes.

Depuis la rentrée scolaire 2024, ce temps est organisé et mené par les enfants afin de « favoriser et accompagner le développement de l'enfant » :

- 1. Mise en place des tables et des couverts.
- 2. Distribution des plats et service.
- 3. Auto-gestion de leur table.
- 4. Débarrassage et nettoyage.

Les enfants deviennent acteurs de ce temps de restauration, inculquant des valeurs importantes telles que le partage, la collaboration collective et la communication.

• Le temps calme / sieste :

Après tout bon repas, une pause s'impose! Ce sera l'heure du temps calme, voire de la sieste pour les plus petits qui en auraient besoin. Ce moment doit être adapté aux besoins de chaque enfant. Ils peuvent en profiter pour se détendre, lire, discuter, se retrouver ou bien terminer les activités commencées.

Temps d'animation :

Lancement des animations de l'après-midi.

• Moment du goûter et bilan de la journée :

Le moment du goûter permet de faire un bilan de la journée avec les enfants et de connaître leurs envies pour les prochaines journées.

• L'accueil du soir :

L'accueil du soir, permet de clôturer la journée avec des jeux libres ou encadrés par des animateurs.





V. L'accueil d'enfant en situation d'handicap

La commune d'Hasparren souhaite structurer et adapter l'organisation et les compétences humaines en se mettant en adéquation avec les demandes des familles et les moyens nécessaires. Les trois objectifs principaux de cette démarche sont :

- Valoriser les enfants en situation de handicap en leur donnant une place légitime dans la société par le biais d'un lieu de socialisation qui est l'ALSH Josta Leku.
- Développer progressivement un projet d'accueil inclusif où la mixité jouera un rôle important pour tous les enfants accueillis ainsi que pour les familles.
- Associer les familles et les partenaires à cette démarche afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des habitants de la commune.

La commune d'Hasparren s'engage dans ce sens à recevoir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap en mettant en place :

- Une première rencontre avec les familles, le directeur de la structure et/ou le coordinateur de projet afin de connaître le parcours de l'enfant
- La mise en place d'un protocole d'accueil que la famille devra dûment remplir afin d'avoir l'ensemble des informations concernant l'enfant et faciliter son intégration
- Des solutions d'accompagnements par du personnel spécifique pourront être proposées en fonction des situations de handicap (AESH, intervention du pôle Handi-Ressources 64,...)
- Une période d'adaptation pourra être proposée sous forme de demi-journée afin de réussir au mieux l'intégration.
- Des formations ponctuelles pour l'équipe pédagogique seront réalisées

La municipalité a établi une collaboration avec la structure SESSAD TSA AVA (structure médicosociale spécialisée dans l'accompagnement d'enfants avec trouble du spectre autistique), le pôle Handi-Ressources 64 « Elgarrekin » (pôle d'appui à l'accueil des enfants en situation d'handicap en centre de loisirs) et le service enfance et jeunesse afin de permettre un meilleur suivi de ces enfants et de la progression de leur intégration.







VI. Sécurité et soin

A. L'infirmerie

Assurer la sécurité physique et morale des enfants est la première mission de l'équipe d'animation. Les consignes sont régulièrement rappelées. Chaque bâtiment (élémentaire et maternelle) dispose d'une armoire à pharmacie.

Les soins apportés aux enfants sont inscrits dans un registre d'infirmerie. L'ensemble des animateurs gère les différents soins, cette tâche n'incombant pas seulement à une personne ou à la direction. L'équipe pédagogique peut s'appuyer sur les tablettes pour accéder aux fiches de liaison des enfants et aux différentes coordonnées.

Lors des sorties du centre, l'équipe d'animation est équipée d'une trousse à pharmacie et doit impérativement s'assurer de disposer de tout le matériel nécessaire (mémo disponible à l'intérieur des trousses).

Tout accident grave ou jugé important par un animateur doit être signalé à la direction.

B. PAI et régimes alimentaires

L'équipe de direction s'assure de posséder tous les PAI des enfants fréquentant le centre et s'informe de tous les cas particuliers afin de les transmettre à l'équipe pédagogique.

Les PAI sont élaborés par la famille, les médecins et la collectivité. Ils permettent de gérer les allergies alimentaires ou médicamenteuses et définissent les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Les PAI permettent de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant et de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

C. Traitements médicaux quotidien

Lorsqu'un enfant suit un traitement, un animateur est désigné comme référent pour administrer le médicament selon une ordonnance médicale fournie par les parents. Cette ordonnance doit préciser le dosage et le protocole à suivre. L'animateur référent est également responsable du suivi sanitaire, consigné dans un cahier dédié.

VII. Évaluation

L'évaluation du projet pédagogique portera sur les objectifs généraux et opérationnels et sera réalisée en équipe. Ce projet étant valable pour une année, nous effectuerons un bilan intermédiaire des objectifs afin de réajuster nos actions et de faire évoluer le projet.